

# FICHE DE POSTE AESH

## DSDEN 67

### Définition du poste

Les accompagnants des élèves en situation de handicap exercent dans les écoles primaires et/ou dans les établissements du second degré (collèges, lycées).

Sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à eux.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

### Missions de l'AESH

Les AESH participent à la prise en charge des élèves en situation de handicap en apportant différents types d'aides à l'inclusion selon la prescription de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les AESH sont recrutés pour exercer les missions suivantes :

- aide individuelle auprès d'un ou plusieurs élèves
- aide mutualisée (plusieurs élèves en même temps)
- appui à un dispositif collectif de scolarisation (ULIS) dans les écoles et établissements d'enseignement.

### Activités principales :

Selon la mission pour laquelle ils sont recrutés, les accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent exercer les fonctions suivantes :

- aide à la vie quotidienne : aide aux déplacements et à l'installation matérielle de l'élève dans la classe, aide aux gestes d'hygiène, participation aux sorties de classes, accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou para médicale particulière,
- aide aux apprentissages : interventions dans la classe définie en concertation avec l'enseignant : aide à la manipulation du matériel scolaire, aide au cours de certains enseignements, reformulation de consignes,
- aide à la socialisation : facilitation et stimulation de la communication entre le jeune en situation de handicap et son environnement, développement de son autonomie.

### Particularités :

- Formation initiale (d'adaptation à l'emploi) obligatoire de 60 heures les mercredis durant le premier semestre de prise de fonction.
- Possibilité d'utiliser du MPA (matériel pédagogique adapté)
- Mobilité car déplacement potentiel sur une zone couvrant plusieurs établissements scolaires dans un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) défini par le contrat. Selon éligibilité, une participation aux frais de déplacements peuvent être accordés à l'agent.

### Compétences et connaissances requises :

- Compétences liées aux gestes et postures permettant d'établir avec le jeune une relation de confiance favorisant son autonomie,

- Compétences facilitant l'accès aux apprentissages et à la participation sociale,
- Compétences permettant la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- Connaissances du Système Educatif, de la prise en charge du handicap.

### **Profil pour devenir accompagnant :**

- Ecoute, bienveillance, patience, aisance relationnelle et communicationnelle.
- Aptitude à travailler en équipe ; juste positionnement professionnel, respect du cadre d'intervention.
- Capacité d'analyse et de prise de recul.
- Grande discrétion et devoir de réserve.

### **Conditions de recrutement :**

Les AESH sont recrutés par contrat à durée déterminée (CDD de droit public), d'une durée maximale de trois ans. À l'issue de trois années d'exercice effectif des fonctions, les AESH peuvent se voir proposer un contrat à durée indéterminée (CDI).

### **Conditions à remplir pour devenir AESH :**

- justifier d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme.

ou

-être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (DEAES/ DEAMP, DEAVS mention complémentaire, Brevet Professionnel)

ou

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment des élèves ou des étudiants en situation de handicap

- justifier de la nationalité française ou d'un pays de l'UE ou d'un titre de séjour valide.

### **Conditions de rémunération :**

Rémunération d'un AESH à temps complet (39h) : 1944.49 € brut/mois

Rémunération d'un AESH qui réalise 24 heures d'accompagnement par semaine (62% d'un temps plein) : 1132.33 € brut / mois

Compléments de rémunération (certains sous conditions) :

-Indemnité de fonction (selon votre quotité de travail)

-Indemnité de résidence (selon votre lieu d'affectation)

- Participation éventuelle à la mutuelle sur présentation d'un justificatif (15 euros bruts mensuels)

-Prime REP-REP+ (selon votre quotité de travail et l'établissement où vous exercez)

-Supplément familial de traitement (selon le nombre d'enfants à charge)

### **Contact pour informations sur le poste :**

Pour en savoir plus, vous pouvez nous consulter par mail : [candidatures.aesh67@ac-strasbourg.fr](mailto:candidatures.aesh67@ac-strasbourg.fr)

